



Préparation RGPD 2018



Préparation RGPD

**8/9 Mars, 15/16 Mai, 18/19 Oct, 28/29 Nov
2018**

Paris

www.maitrisedescrises.com

*Nouveau Programme à jour des
dernières décisions CNIL et
critères G29*

Préparation RGPD

À qui s'adresse ce séminaire ?

Directeurs systèmes d'information
Responsables Sécurité des systèmes d'information

Responsables conformité
Responsable juridiques
Responsables gestion de crise



Lieu : Paris

Durée : 2 jours

Dates 2018 :

8/9 Mars, 15/16 Mai,
18/19 Oct, 28/29 Nov

◆◆► Pourquoi ce séminaire ?

Nouveau Programme
dynamiquement tenu à jour

Le 25 Mai 2018, le règlement européen de protection des données personnelles (RGPD ou GDPR) entre en vigueur. Il est d'application directe et immédiate dans tous les pays membres pour toute entreprise ou organisation qui, directement ou par un sous-traitant, collecte, stocke et traite des données à caractère personnel de citoyens européens dont l'utilisation peut directement ou indirectement permettre de les identifier.

Après de longs travaux préparatoires, la réglementation change de paradigme. Le RGPD renforce le droit des personnes et modifie profondément le rapport avec l'autorité de contrôle pour passer d'un régime déclaratif ou d'autorisations préalables à une logique de responsabilisation et de justification de la protection des données personnelles (accountability) par les entités elles-mêmes. Il renforce les principes de co-responsabilité des sous-traitants et de « Privacy by design ». Enfin il institue des obligations de notification des violations de sécurité aux autorités et aux personnes concernées, le tout assorti de sanctions renforcées, notamment d'amendes administratives importantes de 10 à 20 M€ et de 2 à 4 % du CA.

Nombreuses sont les offres de formation et d'accompagnement pour le volet de mise en conformité juridique ainsi que pour le volet informatique qui implique la mise en œuvre d'outils logiciels (chiffrement, pseudonymisation) et de processus adaptés au sein du système d'information.

Mais les premiers retours d'expériences, l'évolution des offres des fournisseurs et sous-traitants et les premières condamnations de la CNIL prononcées sous l'empire de la loi pour une République numérique préfigurant ce que sera le volet répressif du RGPD, nous amène à considérer qu'il faut appréhender le RGPD comme un projet global d'entreprise et le gérer comme tel.

Au-delà de l'obligation de mise en conformité et de protection des personnes, le RGPD doit être mené comme une opportunité majeure d'avantage concurrentiel et de renforcement des liens de confiance avec les clients et collaborateurs de l'entreprise, avec un ROI jusque dans la mise en œuvre de la gestion de crise en cas de violation de sécurité des données.

Ce séminaire de deux jours permet de bien maîtriser l'ensemble des enjeux juridiques et techniques et propose une méthode documentée en trois étapes permettant notamment de transmettre aux personnes en charge du projet dans l'entreprise, quel que soit son niveau d'avancement actuel, les retours d'expérience du management des projets contraints (Passage à l'An 2000, mise en place de l'Euro, projets réglementaires, Crue majeure Paris, gestion de crise, ...)

Cette méthodologie permet dans un premier temps de cartographier et d'organiser les projets de mise en conformité en **les arbitrants par les risques, là où les risques d'atteinte aux droits des personnes les plus élevés prédominent au regard des critères donnés par le G29** (données à caractère personnel directement identifiantes, indirectement, de profilage, sensibles, traitements présentant un risque élevé pour les droits des personnes, ...), **de mettre en place un dispositif de gestion de crise et de réponse approprié permettant de réagir très vite dès à présent pour les violations de sécurité et en mai 2018 pour les obligations de notifications** afin de réduire ainsi de manière drastique les conséquences financières comme le démontrent les dernières décisions de la CNIL, puis dans un troisième temps **d'installer durablement les bonnes pratiques et règles de développement (privacy by design) assorti d'un processus continu de protection des droits des personnes.**

La mise en place d'une organisation efficace de gestion de projet RGPD est indispensable pour assurer la protection de l'entreprise pour toutes les situations de conflit et d'arbitrage quand le projet RGPD n'est pas certain d'être finalisé avant fin mai 2018.

Cette formation apporte donc aux participants une vision claire directement opérationnelle sur l'ensemble des questions juridiques et techniques, les éléments documentés de la méthode permettant de conduire le projet, la livraison d'un chrono-compte à rebours permettant de mobiliser vos équipes et un support jusqu'à fin 2018 permettant de bénéficier des dernières informations à jour.

Chaque participant disposera de la documentation complète, du logiciel compte à rebours MDC-RGPD et d'un support complet (mise à jour de la documentation, réponse aux questions jusqu'à fin 2018 (accès gratuitement pendant un an à la plate-forme de conseil et d'assistance à la Crise informatique en ligne www.maitrisedescrises.com).

Les principes du RGPD décodés selon l'entreprise

Les enjeux du nouveau règlement européen (RGPD) et les objectifs recherchés, rappel sur l'historique en matière de protection des données à caractère personnel en Europe. Les définitions relatives aux données, aux fichiers et aux traitements, aux acteurs impliqués dans les traitements (responsable de traitement, tiers, sous-traitant, destinataire, personne concernée...). Les nouvelles définitions introduites par le règlement européen (violation de données, profilage, représentant...).

Les principales mesures découlant du RGPD

Création du DPO (Data Protection Officer); quel profil, à qui reporte-t-il, les lignes directrices du G29 sur le statut et les missions du DPO. Maintenance du registre obligatoire, y compris pour tout organisme hors UE. Les informations à fournir : finalité, catégories de données, données sensibles, personnes concernées. La réalisation d'analyse d'impact (PIA – Protection Impact Assessment), quels traitements doivent faire l'objet d'un PIA, qui doit y contribuer et avec quelle méthodologie : description et finalité du processus, proportionnalité aux objectifs, risques supportés par les données, mesures de protection prises, respect du RGPD. "Privacy by design" et "by default", principes fondamentaux intégrés aux programmes dès la conception : mesures proactives et préventives, protection implicite, sécurité de bout en bout, de la création à l'effacement des données.

L'approche par les risques et la conduite du projet

Cartographier les fichiers et les traitements (qui devront être répertoriés et consignés au Registre du DPO) en les classifiant par les risques d'atteinte aux droits des personnes au regard des critères donnés par le G29 ; l'approche par les risques permet de définir l'évaluation des risques associés à un traitement, l'estimation des conséquences pour les personnes, la proportionnalité des traitements aux données, les traitements auxquels renoncer, les traitements impliquant des mesures natives de sécurisation, par discrimination, anonymisation ou pseudonymisation, chiffrement, confinement, etc. Les risques du projet par la mise en place d'une organisation efficace de gestion de projet RGPD pour assurer la protection de l'entreprise pour toutes les situations de conflit et d'arbitrage quand le projet RGPD n'est pas certain d'être finalisé avant fin mai 2018.

Le dispositif de gestion de crise

Mise en place d'un dispositif de gestion de crise et de réponse approprié permettant de réagir très vite : dès à présent pour les violations de sécurité relevant de loi pour une République numérique et en mai 2018 pour les obligations de notifications aux autorités et

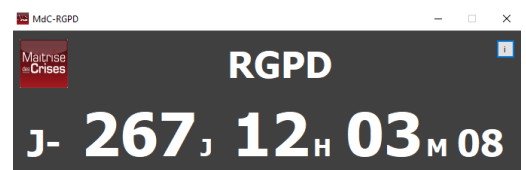
aux personnes concernées : dispositif de remontée d'incident interne, dénonciation d'incident par les lanceurs d'alerte, mode de constatation des violations de données, contrôle à distance de la CNIL, gestion de la relation avec les autorités de contrôle, prise en compte du caractère intentionnel ou de négligence du manquement, des mesures prises par le responsable du traitement pour atténuer les dommages subis par les personnes concernées, le degré de coopération avec l'autorité de contrôle afin de remédier au manquement et d'atténuer ses effets négatifs éventuels, les catégories de données à caractère personnel concernées et la manière dont le manquement a été porté à la connaissance de l'autorité de contrôle. La notification des failles de sécurité aux autorités et personnes concernées et l'obligation de déclaration aux autorités dans les 72 heures des violations de données, dans quels cas et sous quelle forme, quand faut-il également informer les personnes concernées. Constitution de fiches réflexe technique-juridique-communication. La réalisation d'un test de la gestion de crise RGPD.

La pérennisation du projet

Comment installer durablement les bonnes pratiques assorties d'un processus continu de protection des droits des personnes. Les conséquences pour la conformité : conséquences sur la gouvernance des données, SSI, la révision de la PSSI, gestion des risques, le risque juridique et financier. Comment utiliser intelligemment le RGPD comme un levier créateur de valeur pour l'entreprise. Relation client : ajustement de la posture, l'information aux services support, la prise en charge des réclamations. Les conséquences pour la réputation de l'entreprise : la liaison avec la Dircom, le suivi des réseaux sociaux.

Suivi : quelque soit la date de votre participation, maitrisedescrises accompagne les participants jusqu'à fin 2018 : newsletter, réponse aux questions, information et supports complémentaires tenant compte des nouveautés et des dernières informations et recommandations permettant de sécuriser son projet.

Outillage : le chrono compte à rebours RGPD est fourni à tous les participants. Il permet de visualiser directement le temps restant, donc d'animer plus facilement le projet.



Vincent Balouet, fondateur de maitrisedescrises.com, il a dirigé les travaux du Clusif, du Cigref, du Medef et a participé à la mobilisation gouvernementale lors du passage à l'an 2000. Il anime régulièrement de nombreuses conférences sur les risques d'entreprise en France et à l'International

Jean-Laurent Santoni, docteur en droit, spécialiste du risk management, a conduit de nombreux projets de transformation, tant en milieu public (EPIC) qu'en milieu privé (Banque et assurance, industrie, services). Il intervient très régulièrement sur les enjeux juridiques des risques liés à la conformité RGPD.

Les « plus » du séminaire

Deux intervenants de premier plan

Des points de vue technique et juridique complémentaires

Une copie électronique de la documentation permettant de constituer rapidement sa gouvernance de projet

Un retour d'expérience concret, documenté et à jour des dernières évolutions

Des solutions pratiques et directement opérationnelles

Les best practices, les erreurs de compréhension ou d'interprétation à ne pas commettre

Le chrono compte à rebours MdC-RGPD, les mises à jours, le suivi et un accès pendant un an au site de support en

Ligne www.maitrisedescrises.com

Bulletin d'inscription

Formation

■ RÈGLEMENTS

Le Bulletin d'inscription dûment rempli et revêtu du cachet de l'entreprise doit impérativement être envoyé par mail à formation@maitrisedescrises.com

ou par courrier, au plus tard 5 jours avant le séminaire. Les frais d'inscription doivent être réglés à la réception de facture : 1950 € H.T. pour les séminaires sur 2 jours.

Ils incluent la participation au séminaire, les livrables, les repas et les pauses ainsi que l'accès pendant un an au service abonnés de Maîtrise des Crises (www.maitrisedescrises.com).

1. Séminaire(s) retenu(s) (titre et Date retenue)

Titre : _____ Dates : _____
 Prix HT : _____

2. Coordonnées du participant :

Nom : _____ Prénom : _____

Fonction : _____

Tél. : _____ Fax : _____

E-mail : _____

3. Dossier d'inscription suivi par :

Nom : _____ Prénom : _____

Fonction : _____

Tél. : _____ Fax : _____

E-mail : _____

4. Informations sur la société :

Société : _____

Adresse : _____

Code postal : _____ Ville : _____

Adresse de facturation (si différente) : _____

Signature + Cachet : _____

Date : _____

Budgets Formation : cette formation peut être imputée sur votre budget de formation continue. Une facture faisant office de convention de formation simplifiée vous seront adressées.

Prestations fournies : les frais d'inscription comprennent l'accès au séminaire, à la documentation, aux pauses et aux déjeuners. Les organisateurs se réservent le droit de modifier le programme et de changer le lieu et la date du séminaire si les circonstances les y obligent. **Le séminaire est organisé dans Paris intra muros**

Conditions d'annulation et de remplacement : toute annulation doit nous être communiquée par écrit.

- Pour toute annulation plus de 30 jours avant le séminaire, vous serez remboursé.
- Pour toute annulation 30 à 8 jours avant le séminaire les frais seront de 100€ H.T.
- Pour toute annulation à moins de 8 jours, les frais de participation seront dus en totalité. Dans ce cas, le participant peut se faire remplacer par une autre personne appartenant à l'entreprise. Merci de nous notifier le nom du remplaçant par écrit.

Protection des données :

conformément à l'article 27 de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 vous avez un droit d'accès aux données vous concernant.

Boost Conseil, 30 rue de Miromesnil, 75008 Paris

Tél : 01 44 56 87 50

N° de Siret : 453 612 137 00027 RCS PARIS

N° d'organisme de formation : 11 75 44999 75

Pour toute information :
formation@maitrisedescrises.com